



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le mieux-être des aînés

Avis sur l'âgisme

VERSION SYNTHÈSE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com

LÉVIS, 18 mars 2022

AVIS SUR L'ÂGISME

(Vivre dans la dignité)

Introduction

Le 23 novembre 2021, des membres de son conseil d'administration, des organismes d'aînés, des organismes de services aux aînés, des élus et des personnes aînées répondaient à une invitation de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis. Cinquante-cinq personnes étaient présentes.

N.B. : Une **VERSION INTÉGRALE** de cet AVIS est disponible sur le site Web de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

DOCUMENTATION

C'EST QUOI L'ÂGISME ?

A) Selon le *Rapport du directeur de la santé publique 2021*¹

L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

B) Selon Inversen

Des attitudes, des stéréotypes et des représentations négatives envers le vieillissement et les personnes aînées pouvant mener à des situations de discrimination ou de préjugices implicites ou explicites au niveau micro (individuel), meso (réseaux sociaux) ou macro (institutionnel ou culturel).

Source : Iversen, et al. (2009). *A conceptual analysis of ageism*. *Nordic Psychology*, 61:3, p. 4-22. Tiré du guide d'appel de projets *L'Initiative pour l'inclusion sociale des personnes aînées : un enjeu collectif* - septembre 2020.

¹ *Rapport du directeur national de la santé publique, Publication du MSSS, 4 octobre 2021, page 7.*

DES OBSERVATIONS DES PARTICIPANTS

Des observations des participants

Le contexte de la pandémie a exacerbé le phénomène de l'âgisme en généralisant les facteurs de vulnérabilité des personnes de 70 ans et plus. L'âgisme comporte un élément de perception. Les personnes aînées ont eu l'impression d'être caricaturé, d'être écarté du débat parce qu'elles n'ont plus rien à offrir à la société, d'être campées dans une catégorie à part, de porter une étiquette sociale. Elles se sont senties discriminées au niveau de la santé en raison de leur âge. Puis, elles trouvent que parfois elles sont infantilisées par leurs enfants.



Des causes

Parmi les causes de la problématique, retenons le rôle de la société, le contexte de la pandémie et les communications.

La société préfère la compartmentation, une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. Les tranches d'âge répondent à cette idée. Les personnes aînées sont des retraités vivant dans leur logement, des gens en RPA ou en CHSLD. La pandémie a eu pour effet de monter en épingle la situation des personnes aînées et les considérer comme une classe à part avec des mesures sanitaires spécifiques. Leur vulnérabilité a été soulignée. Ainsi, elles ont été stigmatisées par les médias.

Des solutions

Selon les participants, les solutions passent par la reconnaissance que l'âgisme est présent, par la sensibilisation et par des pratiques intergénérationnelles.

L'âgisme peut surgir à n'importe quel moment et dans n'importe quel milieu. La reconnaissance de l'âgisme, c'est identification qu'il y a ou qu'il y a eu l'utilisation de préjugés ou la tenue de comportements discriminatoires dans tel ou tel service, dans telle ou telle communication ou dans telle ou telle organisation. Cette affirmation est un pas dans la bonne direction pour effectuer des changements.

La sensibilisation consiste en des mesures d'informations afin de souligner des manquements ou mieux de démontrer des manières optimales de traiter les personnes aînées. Sous cette solution, les médias peuvent notamment présenter des images positives des personnes aînées.

L'intergénérationnel, c'est permettre que des générations se réapprivoisent mutuellement, chaque partie peut mettre en valeur ses compétences dans la réalisation d'activités.

DES RECOMMANDATIONS

L'OBJECTIF principal du présent AVIS est de permettre à toutes les personnes aînées de vivre dans la dignité en éliminant les préjugés et les pratiques discriminatoires envers elles.

L'âgisme est un frein à la participation sociale et a un effet négatif sur la santé. Afin de vivre dans la dignité, il convient de faire un virage significatif dans nos pratiques à l'endroit des personnes aînées. Nous croyons que de miser d'abord sur l'intergénérationnel ne peut qu'être positif.

RECOMMANDATION # 1

Que le gouvernement fasse de la lutte à l'âgisme une priorité gouvernementale par des actions concrètes intensives.

- Changer de paradigme, promouvoir les aspects positifs du vieillissement et susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, pour que soient pleinement reconnus la contribution et le rôle essentiel des personnes aînées
- (MSSS) publier un cadre de référence sur la bientraitance et y associer des gestes concrets afin de développer une culture de bientraitance
- Considérer que les personnes aînées n'ont pas toutes le même profil et le même vécu
- Rechercher d'autres termes pour désigner les personnes âgées

RECOMMANDATION # 2 :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avec l'aide des personnes aînées en consultation, identifie dans ses services des situations ou des pratiques d'âgisme ainsi que des correctifs à mettre en place dans les plus brefs délais.

- (MSSS) Mettre à contribution les personnes aînées dans cette disposition

RECOMMANDATION # 3

Que les instances décisionnelles misent sur l'intergénérationnel.

- Sensibiliser au respect entre générations
- Inclure la dimension intergénérationnelle dans les plans d'action MADA² (*)
- Favoriser ou renchérir des programmes qui permettent la construction de maisons ou résidences bigénérationnelles
- Favoriser des programmes qui facilitent l'intégration des plus jeunes dans les milieux de vie des personnes aînées (ex. : RPA)

²MADA : Municipalité amie des aînés.

- Exploiter mieux les compétences des aînés (transition du savoir et de l'expérience) en favorisant le mentorat
- Favoriser l'intervention des personnes aînées dans les écoles comme conférenciers ou personnes-ressources pour l'aide aux devoirs

RECOMMANDATION # 4

Que les instances décisionnelles sensibilisent leurs membres et la population en général à l'âgisme et prennent des mesures pour transformer la perception négative des personnes aînées.

- Sensibiliser à l'inclusion intergénérationnelle et au respect entre générations par tous les moyens : actualité, médias, éducation, publicité, etc.
- Utiliser les journaux locaux pour sensibiliser sur l'inclusion et le respect entre les générations
- Projeter une image positive de l'âge dans le temps
- Valoriser le vieillissement en reflétant l'utilité des personnes aînées dans la société
- Faire en sorte que les jeunes aient une meilleure connaissance de ce que les générations antérieures ont réalisé (les libertés acquises)
- Sensibiliser les professionnels de la santé à l'importance de s'adresser à l'aîné malgré la présence d'un proche aidant

RECOMMANDATION # 5

Que les personnes aînées et leurs représentants soient plus visibles et s'impliquent de diverses façons auprès des générations montantes.

- Réagir aux préjugées ou aux mesures teintées d'âgisme
- Mettre en valeur les succès, les bons coups des personnes aînées ainsi que les innovations dont elles ont été les auteurs
- Faire des expositions de photos dans les écoles pour faire connaître, aux jeunes, les succès de certains aînés dans la communauté
- Favoriser la bientraitance et diminuer la stigmatisation tel l'âgisme

DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès « Aux avis complémentaires », il faut aller sur le site de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

Rédaction



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Ce texte a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. Merci à tous ceux qui nous ont fait des suggestions. Un merci spécial au Carrefour des personnes aînées de Lotbinière (CPAL) concernant des suggestions d'amélioration des recommandations.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES